

Triathlon de Lausanne 2017 - Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

Restrictions de parcage

Phases préparatoires

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Du lundi 14.08 dès 07h00 au lundi 21.08 en fin de journée	Parc 2 roues allée des Bacounis Zone bleue ch. des Oscherins	Stationnement interdit Stationnement interdit
Du lundi 15.08 dès 15h00 au lundi 21.08 en fin de journée	Avenue de Rhodanie 15	Stationnement interdit 3 places
Du mardi 15 dès 07h00 au lundi 21.08 en fin de journée	Parking pl. Général-Guisan	Stationnement interdit
Du mercredi 16.08 dès 07h00 au lundi 21.08 en fin de journée	Quai de Belgique	Stationnement interdit
Du vendredi 18.08 dès 07h00 au lundi 21.08 en fin de journée	Av. de Fantaisie, partie droite descendante Quai d'Ouchy	Stationnement interdit

Du vendredi 18 au dimanche 20 août

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Du vendredi 18.08 à 16h00 au dimanche 20.08 à environ 18h00	Av. d'Ouchy, entre pl. Navigation et rue du Liseron	Stationnement interdit
	Av. d'Ouchy, de la rue du Liseron jusqu'à la Croix-d'Ouchy, des deux côtés	Stationnement interdit
	Ch. du Beau-Rivage, dès le rétrécissement de la chaussée	Stationnement interdit
	Av. de l'Elysée, des deux côtés	Stationnement interdit
	Contre allée de l'av. de l'Elysée	Stationnement interdit
	Ch. Sandoz	Stationnement interdit
	Tour Haldimand (zone horodateur)	Stationnement interdit



Samedi 19 août 2017

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Samedi 19.08 dès 7h00	Avenue des Bains inférieur sens descente	Stationnement interdit dernière zone de stationnement
Samedi 19.08 dès 8h00	Ch. de Bellerive	Stationnement interdit
Samedi 19.08, 15h00 au di 20.08, environ 17h00	Av. Marc-Dufour, entre l'av. du Belvédère et le giratoire du Mt-d'Or	Stationnement interdit
	Giratoire du Mont-d'Or, partie sud	Stationnement interdit
	Av. de la Dent-d'Oche	Stationnement interdit
	Av. de Milan, partie inférieure	Stationnement interdit
	Av. de Cour, chaussée sud, entre l'av. d'Ouchy et l'av. de la Harpe	Stationnement interdit
Du samedi 19.08 à 16h00 au dimanche 20.08, environ 17h00	Av. du Belvédère	Stationnement interdit

Dimanche 20 août 2016

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Dimanche 20.08 de 06h00 à 17h00	Av. Pierre de Coubertin, depuis le bas de la Vallée de la Jeunesse jusqu'à son débouché sur l'av. de Rhodanie (des deux côtés)	Stationnement interdit
Dimanche 20.08 de 06h00 à 17h00	Ch. de Fontenay supérieur	Stationnement interdit
	Av. de Provence inférieure	Stationnement interdit

Restrictions de circulation

Du mercredi 16.08 dès 09h00 au lundi 21.08 en fin de journée

Lieu	Restriction	
Quais d'Ouchy et de Belgique	Circulation interdite	

Du vendredi 18.08 dès 08h00 au dimanche 20.08 dans la soirée

Lieu	Restriction	Remarque
Pl. de la Navigation	Fermée à la circulation	



	entre l'av. de la Harpe et l'av. d'Ouchy	
--	------------------------------------------	--

Samedi 19.08 dès 08h30 et dimanche 20.08 dès 06h00

Lieu	Restriction	Remarque
Tour-Haldimand	Transit interdit	Dès vendredi 18.08 à 16h00, aucun accès aux cases horodateurs. Les habitants du ch. de Cyrano pourront accéder ou quitter la zone par un couloir aménagé
Ch. de Bellerive	Trafic mis en bidirectionnel	Uniquement le samedi 20 août dès 10h00
Ch. du Beau-Rivage	Trafic mis en bidirectionnel	
Pl. du Port, quais d'Ouchy et de Belgique	Transit interdit	Accès aux hôtels et livraisons possibles par le ch. de Beau-Rivage
Place de la Navigation - av. d'Ouchy	Interdites à la circulation	Les habitants du ch. du Beau-Rivage pourront accéder ou quitter la zone uniquement par le ch. du même nom
Av. de l'Elysée	Interdite à la circulation	Excepté le tronçon situé entre l'av. de Mon-Loisir et l'av. d'Ouchy
Av. du Denantou	Interdite à la circulation	Les habitants de Montolivet et Sandoz devront partir en direction de Pully
Av. de Rhodanie	Interdite à la circulation	Entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de l'av. des Bains - dès 10h00

Dimanche 20.08, dès 06h00

Lieu	Restriction	Remarque
Av. de Rhodanie	Interdite à la circulation dans le sens entrée ville	Trafic maintenu entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de la Maladière dans le sens sortie ville uniquement. Accès aux divers parkings possible
Av. Pierre-de-Coubertin, entre l'av. de Rhodanie et le débouché de la vallée de la Jeunesse	Interdite à la circulation	Aires de stationnement seront accessibles - <u>aucun transit à travers la course</u>
Av. de Provence	Interdite à la circulation dans le sens de la montée	Les habitants pourront quitter la zone en empruntant le trottoir droit montant puis le ch. de la Colline. Il en sera de même pour les éventuels retours
Av. du Belvédère	Interdite à la circulation	Les usagers descendant le ch. des Croix-Rouges seront déviés sur l'av. Marc-Dufour, partie supérieure. Un



		couloir sera instauré pour permettre aux habitants du quartier Tour-Grise - Languedoc d'accéder aux habitations depuis l'av. de Montoie
Av. Marc-Dufour, depuis l'av. du Belvédère jusqu'au giratoire du Mont-d'Or	Interdite à la circulation sur toute la chaussée	Les habitants du quartier du Mont-Tendre, Fleurettes, Reposoir supérieur, etc. sortiront par la partie supérieure du ch. de Fontenay, lequel sera mis en double-sens durant la manifestation.
Av. de la Dent-d'Oche	Interdite à la circulation	Aucune possibilité de sortie ou d'entrée pour les habitants
Av. de Milan, partie inférieure	Interdite à la circulation	Les habitants du ch. de la Bruyère rejoindront leur domicile par la partie inférieure du ch. de Fontenay
Av. de Cour, entre l'av. des Bains et l'av. de la Harpe	Interdite à la circulation	
Av. de Cour, entre l'av. de la Harpe et l'av. d'Ouchy	Interdite à la circulation sur la chaussée sud	Le trafic sera maintenu sur la chaussée nord dans le sens est – ouest

Circulation et trafic de transit au sud de la ville

Vendredi 18.08, dès 08h00

Circulation interdite sur le bas de l'av. d'Ouchy depuis la rue du Liseron ainsi que sur la place de la Navigation jusqu'au bas de l'av. de la Harpe.

Le stationnement sera autorisé jusqu'à 16h00 sur la partie inférieure de l'av. d'Ouchy

Samedi 19.08

Les usagers ne pourront accéder à la zone d'Ouchy que par l'av. de la Harpe. Seuls les accès aux parkings d'Ouchy et de l'hôtel du Mövenpick seront maintenus dans la mesure du possible.

Dimanche 20.08

Des itinéraires de déviations seront mis en place depuis la rte de Chavannes afin de diriger les usagers en direction du centre-ville, par l'itinéraire suivant :

Ch. du Bois-de-Vaux supérieur - av. du Chablais supérieure, puis signalisation existante.

La circulation en direction de Pully depuis la Maladière ne sera plus possible en raison du parcours cycliste sur l'av. de Cour, excepté jusqu'à l'av. des Bains, en empruntant l'av des Figuiers.

Pour les usagers en provenance de Pully circulant en direction de Genève, un itinéraire de déviations sera mis en place par l'itinéraire suivant :

Av. de Montchoisi - av. d'Ouchy - bd de Grancy - av. Fraisse - av. Ruchonnet - av. de Savoie - av. Jules Gonin - av. de Tivoli, puis signalisation existante.

Les usagers des chemins de la Tour-Grise, du Languedoc et des Fleurs, ainsi que de la rue des Deux-Ponts pourront y accéder en empruntant l'itinéraire Montoie - Tivoli - Belvédère - Pont du



Languedoc. Pour quitter ce secteur d'habitation, le trafic devra impérativement emprunter le chemin de Bon-Abri.

Les usagers des chemins de Fontenay supérieur, Reposoir supérieur, Mont-Tendre, Fleurettes, Suchet et Mollendruz pourront sortir en empruntant la partie supérieure du ch. de Fontenay, sur laquelle la circulation pourra se faire dans les deux sens durant la manifestation. Pour accéder à ce quartier, ils pourront emprunter le même accès que pour en sortir ou circuler sur l'av. du Mont-d'Or depuis l'av. Fraisse.

L'accès au Port de Vidy ne pourra se faire que par la partie inférieure ch. du Bois-de-Vaux, laquelle sera dûment signalée.

Des portes seront aménagées aux endroits suivants :

- Avenue de Rhodanie - Parking d'Ouchy
- Giratoire bas avenue des Bains
- Intersection avenue de Rhodanie - avenue Dalcroze
- Intersection avenue de l'Elysée - chemin de Beau-Rivage - chemin de Mon-Loisir
- Sortie parking Hôtel Royal Savoie, sur l'avenue de Cour
- Intersection avenue de Cour – avenue de la Harpe
- Giratoire Marc-Dufour-Mont-d'Or (seulement entre les courses)

Parcage

Le parc deux-roues de l'allée des Bacounis est déplacé sur le chemin des Oscherins.

La station de taxis de la place de la Navigation est déplacée au bas de l'avenue de la Harpe (devant le magasin Migros).

Des cases cars seront aménagées sur la zone bleue balisée sur l'avenue de Fantaisie.

Des informations sur la manifestation, avec infographies pour chaque course, sont disponibles sur le site officiel du triathlon de Lausanne : www.trilausanne.ch

le corps de police

Lausanne, le 14 août 2017

Renseignements médias Sébastien Jost, chargé de communication, 021 315 36 81
Renseignements circulation Adj Delprato, chef groupe motocyclistes 021 315 34 30